

Sainte-Thérèse, le 24 juillet 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information en lien avec le dossier 7440-15-01-00121

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, adressée à Mylène Bruneau, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles. Ce sont :

1. Certificat d'autorisation du 21 mai 1998, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 20 novembre 1992, 10 pages
3. Note au dossier du 23 novembre 1992, 1 page

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (1)



CERTIFIÉ

Saint-Eustache, le 21 mai 1998

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Monsieur Pierre Crête
47, chemin de la Montagne
Arundel (Québec)
J0T 1A0

N/Réf.: P 7440-15-01-00121-02
1110553

Objet : Exploitation de deux étangs de pêche, à Arundel.

Monsieur,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 10 novembre 1997, reçue le 14 novembre 1997 et complétée le 12 mai 1998, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de deux étangs de pêche dont l'un de 35 mètres de longueur, 24 mètres de largeur et 2,4 mètres de profondeur et l'autre de 43 mètres de longueur, 24 mètres de largeur et de 2,4 mètres de profondeur, accompagnés d'un bassin de sédimentation, et d'une canalisation d'entrée et de sortie d'eau avec barrage guillotine.

Le projet est situé sur une partie du lot 8B, rang VII, du canton Arundel, municipalité d'Arundel, M.R.C. Les Laurentides.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :



CERTIFICAT D'AUTORISATION

N/Réf.: P 7610-15-01-00121-02
1110553

Le 21 mai 1998

ANALYSE PAR

- Formulaire : Demande de certificat d'autorisation pour l'établissement ou la modification d'une pisciculture ou l'exploitation piscicole d'un lac artificiel, 5 mai 1997, signé par Pierre Crête,, 4 pages.
- Lettre datée du 10 novembre 1997 et signée par Pierre Crête, 4 pages et 6 documents annexés.
- Lettre datée du 11 mai 1998 et signée par Pierre Crête, 3 pages et un plan d'ensemble.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel

Directeur régional des Laurentides

PM/rl



NOTE AU DOSSIER

N\D: G 7440-0012100 DATE: 92-11-23

IDENTIFICATION ET LOCALISATION:

ÉVÉNEMENT:

- Conversation téléphonique
 Rencontre sur les lieux
 Rencontre à notre bureau

NOM DES PERSONNES	FONCTION	TÉLÉPHONE
<u>Roy Gray</u>	<u>insp. mun.</u>	<u>819-687-3991</u>
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

RÉSUMÉ ET REMARQUES:

- Je l'informe que le lac étant déjà creusé et en déshéation, son nettoyage ou recrusage dépend des règlements municipaux.
- Quant au certificat d'étang de pêche, c'est le mieux qui doit être.
- Il précisera monsieur Crête que ce dernier fait nettoyer son lac.

SIGNATURE

Stéphanie Desjardins

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7440-15-01-00/2100 DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 92 / 11 / 10 HEURE : - Arrivée : 11:30
A M J - Départ : 13:

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : NICOLE TRÉPANIÉR

. ACCOMPAGNÉ DE : _____

. LIEU INSPECTÉ . ADRESSE POSTALE (si différente)
47 chemin de la _____
Montagne _____
Arundel _____

. PLAIGNANT / PLAIGNANTE : Rencontre oui [] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

. PIÈCES ANNEXÉES : PHOTOS [✓] CROQUIS [] PLANS [] CARTES []
Nombre _____ # _____ # _____

ÉCHANTILLONS
[] [] [] [] [] []
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [] 1. _____
PRÉCISEZ 2. _____

. BUTS : Présence de lacs artificiels, vérifier si en déri-
vation et si possibilité d'établir un étang
de pêche.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7440-0012/00

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- Le terrain des demandeurs est traversé par le chemin de la Montagne (carte cadastrale : chemin Labrosse) (croquis) et bordé sur une partie d'un côté par un chemin privé perpendiculaire de celui de la Montagne. Le chemin privé longe également une partie de la rive droite du ruisseau Long.
- Il y a sur le ruisseau Long le barrage Pierre Brisebois (photo 2) qui se déverse sous le chemin de la Montagne. Le ruisseau s'écoule ensuite dans un champ en fêche garnie d'aulnes (photo 3) alors que le barrage crée à l'amont un lac artificiel traversé d'une passerelle (photo 1).
- à l'amont du lac la passerelle (C sur croquis) un canal de dérivation s'étend, en passant sous le chemin privé, vers le lac Crête A (photo 4 et 5) (croquis). Le tronçon sous le chemin privé est obstrué de quelques pièces de bois pour contrôler le débit d'eau au lac Crête A (photo 6). Le canal est bordé sur sa rive gauche d'un terrain résidentiel paysagé (D sur croquis) et sur sa rive droite d'un champ. Ses talus partiellement recouverts d'herbacées ont une pente de 1/1.
- Les deux lacs artificiels Crête, en dérivation du ruisseau Long, sont situés de part et d'autre du chemin de la Montagne (A et B sur croquis). Les lacs sont réunis par un petit tronçon sous

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7440-0012100

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- Le chemin de la Montagne (photo 7).
- Le lac crête A est circulaire et entouré du terrain résidentiel paysagé (croquis D) et du terrain de stationnement crête en sable et gravier (photo 7).
 - Le lac crête B est allongé et peu profond (photo 8). Sa rive droite s'élève en pente douce (10:4h) vers un champs alors que sa rive gauche est le champs leu friche garni d'aulnes. Le lac B s'écoule par un large canal vers le ruisseau long (photo 9).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7440-00/2100

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

3. CONCLUSION

- Les lacs Crête soit en dérivation du ruisseau Long et le lac A se déverse dans le lac B
- A l'extrémité aval du lac B il y a encore une grande étendue pouvant permettre de creuser un étang de sédimentation.
- Le ruisseau Long dans sa partie aval sur les lacs Crête s'écoule dans une culvraie dans dans un milieu filtrant.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7440-0012100

DATE DE RÉDACTION : 92 / 11 / 20
A M J

4. RECOMMANDATIONS

- Le lac B peut être amélioré pour servir d'étang de pêche. Le lac A est utilisable également comme étang de pêche après aménagement de sa rive en l'ordre du stationnement
- Un bassin de sédimentation devra être creusé à l'aval du lac B.

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : NICOLE TRÉPANIER (nom) Nicole Trépanier (signature) 92 / 11 / 20
A M J

. VÉRIFIÉ PAR : _____ (nom) _____ (signature) _____ / _____ / _____
A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CADASTRE DU CANTON DE MONTCALM

Lac des Écorces

Mont Bald

BARKMERE

Bate Miller

Abandonnée

Île Sandragon

LABROSSE

CHÉMIN

Rivière Rouge

7ème Rang

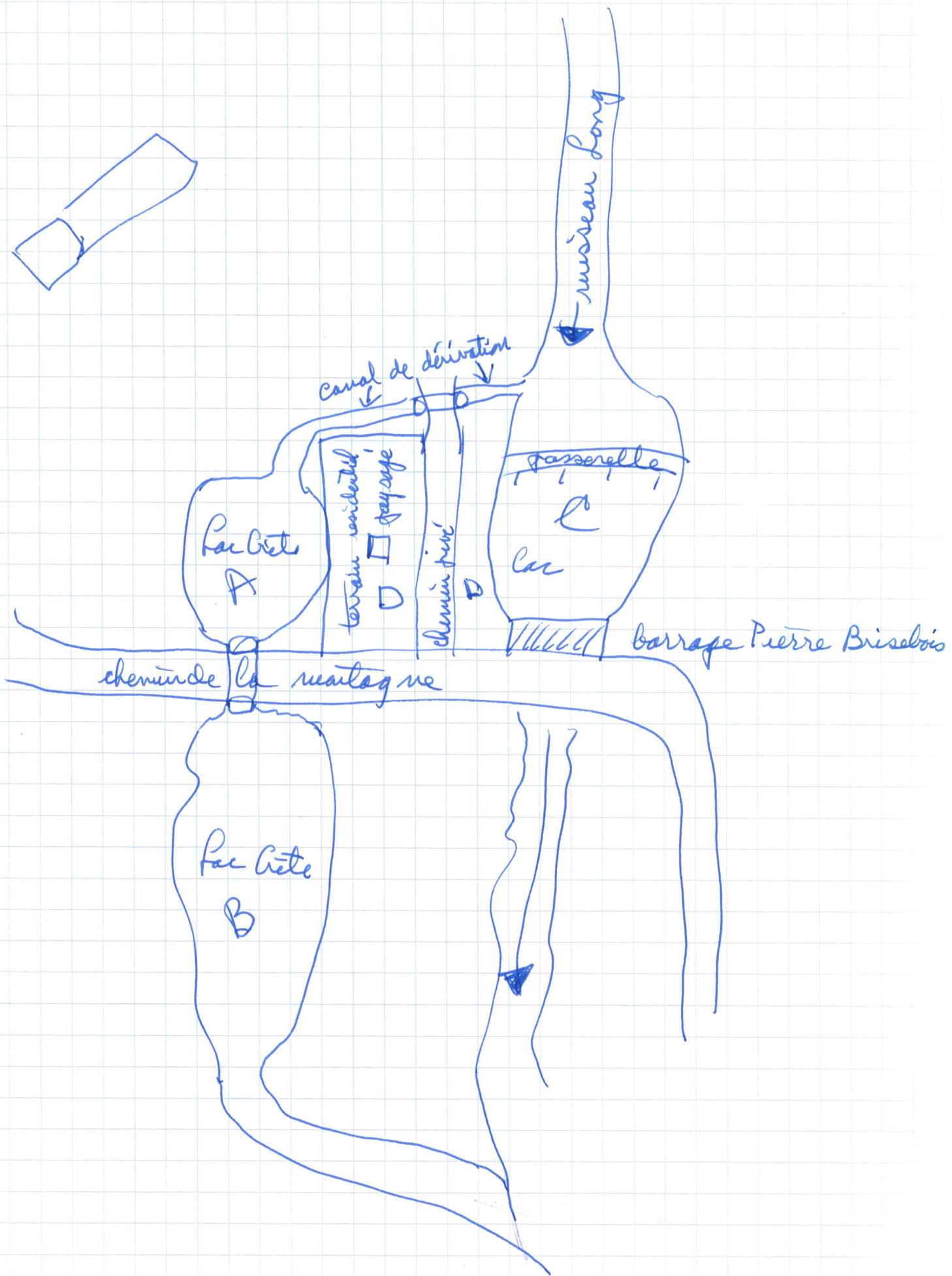
Rivière 6ème Rang

Age de 10

74°34'00"

74°36'00"

74°38'00"



①
lac à Josserville
C



②
barrage Pierre
Bisebois



③
aval du
russeau Long



(4)

départ du canal
de dérivation



(5)

aval du canal
de dérivation



(6)

fonçeau du
canal de
dérivation





⑦

lac bête A
stationnement
gravel



⑧

lac bête B



⑨

← déversoir lac
bête B